Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 035-213503188-20260520-2026_36-DE

MAIRIE DE SAINT-THUAL
Département d'Ille et Vilaine

REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 mai 2026 à 19 heures 30

Nombre de Membres en exercice : 15	Date de la convocation : 12 mai 2026
Nombre de Membres présents : 14	Convocation affichée le : 12 mai 2026
Nombre de Membres votants : 15	Procès-verbal affiché le : 2026

L'an deux mil vingt-six, le 20 mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-THUAL s'est réuni dans la salle du conseil municipal sous la Présidence de Loïc COMMEUREUC, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Loïc COMMEUREUC — Jean-Pierre BATTAIS — Véronique PICHERIT — Alain RENAULT — Nadine CORBEL — Marie-Hélène BRANDILLY — Christian DARTOIS — Patrick MOUSSET — Sébastien LEFEUVRE — Cathy SAGET — Virginie ROBIOU — Céline ROUVRAIS — Frédéric CHEVILLON — Florence LE NEN

Absent excusé : Dominique ABALAIN donne pourvoir à Véronique PICHERIT

Véronique PICHERIT a été désignée secrétaire de séance.

Délibération 2026/36	Délibération modificative portant correction de la délibération 2025/64 achat de terrain pour le parking du bar

Monsieur le maire informe l'assemblée que des modifications sont nécessaire afin de finaliser l'achat du terrain pour le parking du bar

Vu la délibération n°2025/64 du 13 novembre 2025 relative à l'acquisition d'un terrain destiné à l'aménagement du parking du bar communal ;
Considérant que, suite à une division parcellaire, les parcelles cadastrées section B n°1111 et n°1112 ont été divisées et ont donné naissance à la parcelle cadastrée section B n°1623 ;
Considérant que la surface initialement estimée à 494 m² a été réévaluée à 489 m² ;
Considérant que le montant initialement prévu de 3 000 € HT, correspondant à une estimation de 6,07 € HT/m², doit être modifié et porté à la somme de 3 561,87 € TTC ;

Après en avoir délibéré et procédé au vote par :

15 voix POUR
0 voix CONTRE
0 ABSTENTION

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- D'approuver la modification de la délibération n°2025/64 du 13 novembre 2025 ;
- De prendre acte que la division des parcelles cadastrées section B n°1111 et n°1112 a conduit à la création de la parcelle section B n°1623 ;
- D'approuver l'acquisition de la parcelle d'une superficie de 489 m² ;
- De fixer le montant de l'acquisition à la somme de 3 561,87 € TTC ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette acquisition.

SIGNATURES

Le Maire,
Loïc COMMEUREUC

Jean-Pierre BATTAIS
Adjoint par délégation du Maire

MAIRIE DE SAINT-THUAL
ILLE-ET-VILAINE

Secrétaire de séance,
Véronique PICHERIT